

L'adhésion à la charte qualité CIDEFA implique l'engagement de la direction de l'établissement à mettre en place un système de management par la qualité.

1 Les finalités de la charte qualité CIDEFA

Définir un cadre commun pour développer des partenariats entre les établissements de la CIDEFA sur le thème de la gestion par la qualité, quels que soient les référentiels choisis par les établissements,

Renforcer les partages d'expérience en démarche qualité dans la formation et la recherche et dans d'autres domaines

2 Le contenu de la charte qualité CIDEFA

2.1 Formations

Les formations seront conçues et actualisées en :

- intégrant les besoins du marché de l'emploi et de la société,
- préparant les étudiants à intervenir dans des situations complexes qui mobilisent une vision pluridisciplinaire et une approche systémique des problèmes à résoudre,
- développant des compétences professionnelles au niveau
 - de la gestion de projet,
 - du travail en équipe,
 - de la connaissance des langues (deux au minimum dont le français),
 - des techniques d'information et de communication,
- intégrant un module de formation sur le thème de la qualité.

2.2 Evaluation

Les évaluations devront porter au minimum sur :

- les enseignements,
- les enseignants et enseignants-chercheurs,
- les étudiants.

2.3 Suivi des diplômés

Les établissements auront le souci de veiller à l'insertion professionnelle de leurs diplômés à travers un dispositif d'observation leur permettant de :

- mesurer l'adéquation de leurs formations aux attentes du marché,
- préparer les étudiants en vue de leur insertion professionnelle,
- proposer des formations continues.

2.4 Mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants

Les établissements

- favorisent la mobilité des étudiants et des stagiaires entre les établissements adhérents à la charte qualité CIDEFA
- favorisent la mobilité du personnel enseignant vers les établissements adhérents à la charte qualité CIDEFA
- valident la maîtrise du français des étudiants qu'ils envoient en mobilité
- communiquent les règles d'admission à leurs cursus.

3 Les modalités de mise en place de la charte qualité CIDEFA

Les établissements adoptent la charte qualité CIDEFA en :

- inscrivant la qualité dans leur démarche stratégique,
- se dotant d'un outil de pilotage en cohérence avec les référentiels qualité pertinents,- adressant une demande d'adhésion à CIDEFA, en se dotant des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette charte,
- collaborant avec les membres du Consortium Qualité de la CIDEFA au niveau de la mise en place et du suivi du dispositif qualité.

Le consortium qualité de la CIDEFA examine la demande d'adhésion et propose, le cas échéant, au bureau permanent de la CIDEFA de prononcer l'admission de l'établissement demandeur, à titre provisoire ou définitif.